

Image not found or type unknown



Résiliation d'une mutuelle

Par **Ilanadineduwanou**, le **04/02/2019** à **14:21**

Bonjour,

J'ai souscrit une mutuelle santé via une agence d'interim et je me suis cassée le poignet .La mutuelle m'a résilier du contrat sans me prévenir.J'ai envoyé plusieurs mails, en pensant que c'était une erreur de leur part , j'ai téléphoné , les réponses apportées sont contradictoires et mes remboursements de janvier inexistent.

est-ce légal ? une mutuelle a-t-elle le droit de cesser sans préavis alors même qu'on est en arrêt maladie ?

Merci d'avance pour vos réponses